

BLUE SMOKE ET VAPEURS TOXIQUES ET NOCIVES.

Les acides gras et leurs esters de la préparation **GREENSEAL BT** exempte de dérivés pétro- et carbochimiques distillent à partir de 300°C et sont pauvres en matières volatiles et ne contiennent pas de matières toxiques ni nocives.

Leurs applications permettent la confection d'enrobés tièdes à 105°C **inodores et sans fumées ni aérosols nocifs**.

Depuis l'usage du **GREENSEAL BT** dans la confection d'enrobé tièdes, on constate l'absence totale du « BLUE SMOKE » vapeur nocive émanant du bitume lors de la confection d'enrobés chauds à > 150°C indéniablement un apport bénéfique à la salubrité du personnel routier, des riverains sans oublier la faune et la flore..



DISPARITION DU « BLUE SMOKE »

Un de nos clients a confectionné un enrobé tièdes à $\pm 110^{\circ}\text{C}$ destiné au **parking souterrain du CHU d'Angers** dont les essais mécaniques imposés étaient conformes au cahier des charges.

Ce chantier souterrain à fait l'objet d'une action coordonnée entre la CRAM des Pays de la Loire et la Direction des Risques Professionnels de la CNAMTS visant la réduction de l'exposition des salariés aux substances cancérogènes, mutagènes et reprotoxique.

L'étude « ***L'EVALUATION DE L'EXPOSITION DES OPERATEURS AUX FUMÉES DE BITUME** », a été réalisée par le laboratoire de la CRAM des Pays de la Loire, le rapport mentionne les résultats suivant concernant les matières dangereuses émanées.

- pour « fumée de bitume » (fraction soluble CH_2Cl_2) sous la limite
 $\text{VME} = 0,5 \text{ mg/m}^3$
- pour le traceur d'HAP, : benzo(a)pyrène sous la limite
 $\text{VME} = 150 \text{ ng/m}^3$
- pour le traceur d'HAP : naphtalène sous la limite
 $\text{VME} = 50 \text{ mg/m}^3$,
- les autres HAP : pyrène et quelques éléments de Borneff, se situant à des niveaux négligeable en ng/m^3 .

Pour plus de détail, consulter l'étude mentionnée ci-haut.

Pour info : **VME = VLEP 8h**. (valeurs limites d'exposition professionnelle pendant 8h., durée de base d'une journée de travail.

Types de rejet	Limites VLEP 8h	Mesures VME
Fumées de bitume	$0,5 \text{ mg/m}^3$	$0,2 \text{ mg/m}^3$
HAP-BAP	150 ng/m	$< 1 \text{ ng/m}^3$
Naphtalène	50 mg/m^3	$< 1 \text{ mg/m}^3$

EVALUATION DES REJETS

L'étude* réalisée par la CRAM Pays de la Loire sur les émissions de vapeurs et gaz provenant d'un enrobé confectionné entre 110 et 120°C à partir de greenseal BT dans un parking souterrain de l'hôpital, n'a pas permis de quantifier des vapeurs bitumineuses, ni d'HAP, ni de naphtalène supérieures aux limites VLEP lors de sa pose et de son compactage.